



**Santé :**  
«Espace vivre et bien vivre»  
des professionnels de santé  
à votre service  
p. 5



Découvrons la caserne  
des pompiers  
p. 8



Ensemble, dessinons  
la Ville de demain  
p.17

**N° 03**  
Mars 2015

# L'Édit'orial de Roussillon

L'actualité de votre ville...

[www.ville-roussillon-isere.fr](http://www.ville-roussillon-isere.fr)



La protection des majeurs  
aux facultés altérées

## Roussillon se mobilise pour la santé



Santé – Solidarité p. 4

Sécurité p. 8

Cérémonies p. 10

Sport p. 11

Finances p. 12

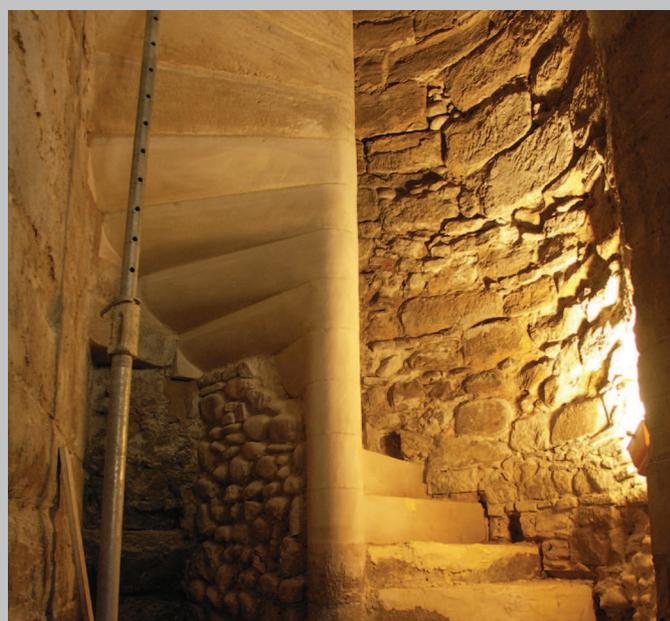
Expression des groupes p. 14

Urbanisme, maintenance, travaux p. 16

Patrimoine, culture et animations p. 18

Vie quotidienne p. 21

Recette p. 23



Directeur de la publication : Robert Duranton  
Directrice-adjointe de la publication : Véronique Mas  
Rédaction : Élus et service communication,  
Karima Achouri, Marie Villeret  
Illustrations et photographies : Karima Achouri, Marie Villeret,  
Véronique Mas, Marie-Christine Hainaud  
Conception : service communication  
Tirage : 4700 exemplaires  
Téléphone :  
Hôtel de Ville : 04.74.29.01.00  
Fax : 04.74.29.01.02

# L'Édito

## du maire



Chères Roussillonaises,  
chers Roussillonnais, cher(e)s ami(e)s,

**D**ans ces quelques lignes qui me sont offertes, je veux poser, avec vous, les bases de ce que sera Roussillon dans les années futures.

Pour commencer, et sans ambiguïté, je veux une offre médicale et hospitalière territoriale. Cela signifie une clinique adaptée aux besoins des 60 000 personnes qui vivent sur ce territoire, ajustée aux risques technologiques locaux et capable de maintenir les 200 emplois actuels.

Je veux ensuite, un aménagement urbanistique cohérent, c'est ce que définira le Plan Local d'Urbanisme dans les semaines à venir (PLU). Il devra répondre aux exigences définies par les différentes contraintes comme la carte des aléas, le nombre de logements sociaux ou les zones encadrées par les bâtiments de France. Mais il saura surtout apporter à notre ville un nouvel élan.

Et, puisque l'un ne va pas sans l'autre, je veux offrir aux roussillonaises et roussillonnais des rues propres où il fait bon flâner, se promener, des rues dans lesquelles chaque citoyen se sait en sécurité de jour comme de nuit grâce au système de vidéo-protection des rues, enfin qui attireront nos amis touristes. C'est par eux que nos commerces de proximité pourront se développer.

Justement parlons commerces, le tabac-presse vient de s'installer place de la Mairie, il sera bientôt suivi par la réouverture de la Taverne du Château. Notre Grande rue est en capacité d'accueillir d'autres enseignes, le tout permettant de développer un pôle commercial et touristique qui fera le lien entre le bas de Roussillon et le quartier de Bel-Air.

Je n'oublie pas les enfants des écoles à qui je veux offrir les mêmes chances pour tous. L'égalité étant l'une des valeurs fondamentales de la République.

Dans un esprit fraternel, je veux développer des animations culturelles accessibles à tous, faire venir des auteurs connus ou moins connus qui nous donnent envie de rire, envie de sortir le soir pour aller à leur rencontre.

Ce n'est pas d'un rêve dont je vous parle ici, c'est d'une sincère réalité. Et nous réussirons ensemble, grâce à vous, citoyens de cette ville, grâce à l'appui et à la compétence des équipes municipales et grâce aux élus sur lesquels je sais pouvoir compter.

Merci et bonne lecture. ■

Robert Durantou,  
maire de Roussillon

## Des professionnels de santé à votre service

«L'espace vivre et bien vivre»



L'espace «Vivre et bien vivre» a été créé à l'initiative de la mairie de Roussillon. Il se situe Place de la République à côté du Trésor public à Roussillon.

La municipalité a proposé des locaux afin de faciliter l'implantation de professionnels de santé sur la commune et le secteur. Ces bâtiments sont facilement accessibles aux personnes en situation de handicap conformément à la loi qui sera en vigueur à ce sujet. Cet espace ouvert depuis le mois de janvier a pour objectif de pallier la carence des professionnels de santé dans le secteur.

À ce jour, sont présents :

- une psychomotricienne,
- un médecin généraliste avec des consultations sur rendez-vous et visites à domicile.

D'autres spécialistes suivront dans les semaines à venir avec courant mars la possibilité de consulter une sage-femme et un gynécologue obstétricien.

Chaque professionnel disposera d'une plaque sur la façade du bâtiment avec ses coordonnées.

De gauche à droite : Béatrice Krekdjian, adjointe chargée de la santé, des personnes âgées et du handicap, les membres de la commission santé et les premiers locataires dont le médecin.



## Le langage des signes sort du silence

À l'occasion du mois du numérique, le Centre social du Roussillonnais et le CCAS de la Ville de Roussillon organisent deux séances de sensibilisation au langage des signes par le biais de tutoriels. Le but de ces manifestations est de comprendre que grâce à l'exploitation d'internet, l'internaute peut avoir un accès direct à l'apprentissage. Ces journées se dérouleront le jeudi 2 avril de 14h30 à 16h30 et le jeudi 9 avril de 17h à 19h, salle Justice de Paix à la mairie de Roussillon. Ces animations sont ouvertes à tous.

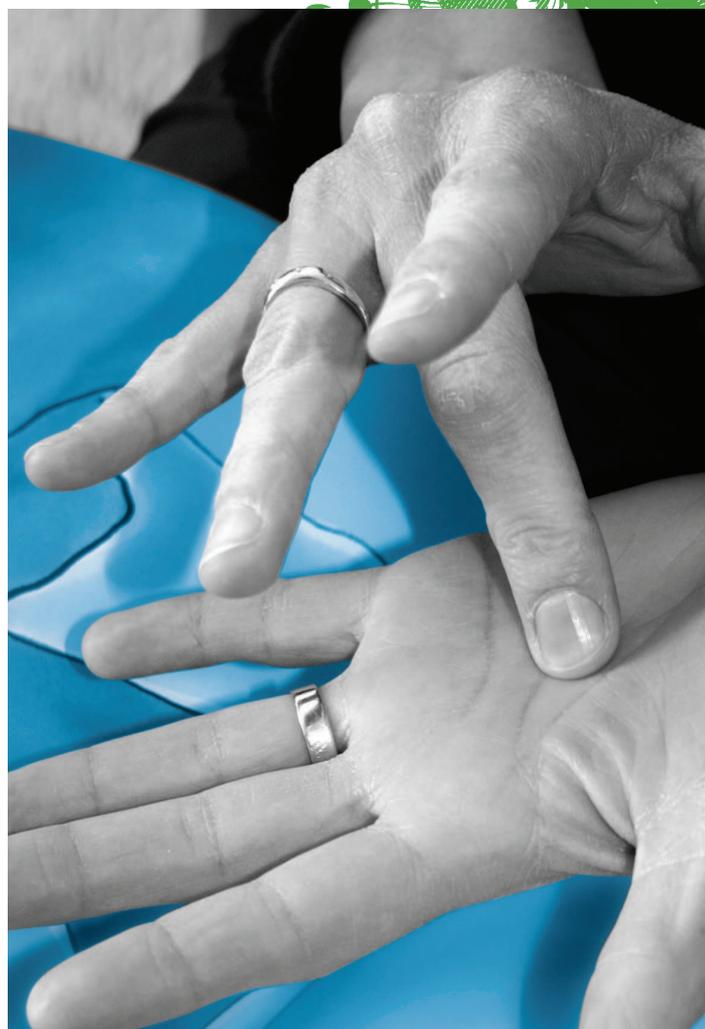
### Sur inscription :

auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Tél. : 04 74 86 17 90.

- Bibliothèque du centre social du pays Roussillonnais

Tél. : 04 74 29 60 00.



Le SESSAD OUTREBLEU (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile), est une association de soutien aux enfants atteints d'autisme qui accueille 30 enfants de 0 à 20 ans porteurs d'autisme. Il rayonne sur 30 km autour du site et impacte 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Ses principales actions sont les suivantes :

- aider à l'intégration dans le milieu scolaire ordinaire et/ou spécialisé (Clis, ulis etc),
- soutenir l'intégration sociale et professionnelle du jeune,
- soutenir les familles,
- accompagner l'enfant dans la vie de la cité (culture,

## Accompagner l'autisme au quotidien

sports, loisirs) et la démarche citoyenne,

- proposer des outils qui vont lui permettre d'intégrer les codes sociaux en vue d'aider à son inclusion sociale. Pour répondre à ses actions, un certain nombre d'accompagnements sont proposés par l'équipe pluridisciplinaire pour répondre à ce projet individualisé de chaque enfant :
- activités de groupes (habiletés sociales et sportives, groupe cuisine, séjours extérieurs...),
- suivis individuels : éducatif, ergothérapie, psychomotricité, professeur d'activité adapté, psychologues...

*Béatrice Krekdjian  
adjointe déléguée à la santé,  
aux personnes âgées et au handicap*

## Thé dansant :

Un moment de convivialité  
partagé



Afin de rompre l'isolement social des personnes âgées et retraitées, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) organise un thé dansant le lundi 30 mars prochain au Sémaphore à Roussillon de 15h à 18h. N'oubliez pas de vous inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale avant le 15 Mars.

### Renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale

Tél. : 04 74 86 17 90

## Centre Communal d'Action Sociale Un livret à votre disposition

Suite à la conférence de M<sup>me</sup> Joëlle Tizon, juge des tutelles au Tribunal d'Instance de Vienne, lors du Forum Santé organisé par la municipalité le 10 octobre dernier, un livret portant sur la protection des majeurs aux facultés altérées a été édité par le Centre Communal d'Action Sociale et le service communication de la ville. Destiné à tous, vous pouvez le retirer gratuitement en mairie ou au Centre communal d'action sociale.

### Renseignements :

Centre Communal  
d'Action Sociale

Tél. : 04 74 86 17 90



## Café des âges :

Racontez-moi votre adolescence  
d'hier à aujourd'hui

Notre société favorise le cloisonnement par l'âge. Le cloisonnement est un obstacle aux rencontres intergénérationnelles, il favorise un climat d'incompréhension, une méfiance envers des générations différentes. De ces sentiments naissent des préjugés.

Pour développer les relations inter-génération, l'association ALERTES, dont la mission est de veiller à la qualité de vie des personnes âgées, relaie l'organisation des Cafés des Âges en Isère depuis 2005.

Le «Café des âges» a pour objectif la rencontre, le dialogue, l'expression d'une parole, un débat citoyen, une réflexion, la compréhension et un éventuel renforcement du lien social entre générations différentes, une réflexion de toutes les générations. Le café est l'occasion d'échanger sur des idées, des expériences...

Le but est de se faire rencontrer et discuter ensemble des personnes d'âges et milieux sociaux différents pour parler des changements intervenus dans la société concernant les questions du vieillissement et les relations nouvelles à imaginer entre générations.

La municipalité de Roussillon et le C.C.A.S en partenariat avec le Centre social du Roussillonnais, le Club de la Ruche heureuse, le foyer Grumbach, l'association «Au clair de Lune», le Conseil Municipal des Jeunes et diverses associations roussillonnaises organiseront le premier Café des âges à Roussillon **le Mercredi 11 mars prochain au Château de Roussillon en Salle Claudine de Turenne de 15h à 17h** sur le thème : **Racontez-moi votre adolescence - d'hier à aujourd'hui** - . Roussillonnaises et Roussillonnais de tous âges, venez nombreux !

## Centre social du Roussillonnais

## Des ateliers pour apprendre la langue française



Le 20 janvier dernier, dans le cadre de ses ateliers FLE (Français Langues Étrangères) et alphabétisation, le centre social du Roussillonnais a organisé une visite de la mairie pour une quarantaine d'adhérents. En effet, ces derniers, tous ressortissants de pays étrangers, apprennent la langue française afin de faciliter leurs démarches dans la vie quotidienne. Cette visite leur a permis de découvrir les différents services de la com-

mune, ainsi que l'histoire de notre château. Le Centre Social du Roussillonnais propose quatre ateliers différents : le niveau débutant 1, le niveau débutant 2, l'alphabétisation et enfin le perfectionnement de la langue.

*Si vous souhaitez assister à ces cours, renseignez-vous auprès du centre social :*

*Tél. : 04 74 29 60 00.*



## Donner votre sang **Sauvez des vies !**

La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 26 mai 2015 de 9h30 à 12h et de 14h45 à 19h15 au Sémaphore. Chaque année en France, un million de malades sont soignés grâce aux donateurs de sang. Le don de sang est un acte généreux et solidaire qui permet chaque année de sauver des vies. Alors n'hésitez plus, donnez votre sang !

# Découvrons

## la caserne des sapeurs-pompiers du Péage-de-Roussillon

La caserne des sapeurs-pompiers du Péage-de-Roussillon possède un large champ d'actions sur le Canton de Roussillon. L'Édit'orial a voulu en savoir davantage sur son fonctionnement et sur le travail courageux des sapeurs-pompiers. À ce titre, nous avons rencontré le lieutenant Mathieu, chef de centre qui nous a accueilli chaleureusement au sein de la caserne. Rencontre captivante avec un homme passionné par son métier.

**L'Édit'orial :** En quelle année, la caserne des sapeurs-pompiers du Péage-de-Roussillon a-t-elle été créée ?

**Lieutenant Mathieu :** C'est en 1997 que la caserne a été inaugurée. Elle est née de la volonté de créer une caserne unique regroupant celle de Péage-de-Roussillon, de Roussillon et de Saint Maurice l'Exil.

**L'Édit'orial :** Combien de pompiers bénévoles et professionnels compte-t-elle ?

**Lieutenant Mathieu :** Il y a 20 pompiers professionnels et 107 pompiers volontaires dont 19 personnels de santé (infirmiers et médecins) habilités à pratiquer des actes médicaux protocolés.

**L'Édit'orial :** Quel est la répartition des femmes ?

**Lieutenant Mathieu :** L'effectif compte 17 % de femmes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'engager en tant que sapeur-pompier. On estime que d'ici à 2020 le pourcentage de femmes au sein des sapeurs-pompiers passera de 15% à 30%.

**L.E :** Sur quel secteur géographique intervenez-vous ?

**L.M :** Nous intervenons sur tout le canton de Roussillon.

**L.E :** Quel genre de missions effectuez-vous le plus souvent ?

**L.M :** Les interventions de secours à la personne sont les plus fréquentes (75 %), on retrouve ensuite les incendies (9%), les opérations diverses (9%) et les accidents de la circulation (8%).

On remarque que les interventions de secours à la personne sont les plus nombreuses et augmentent considérablement, cela s'explique par la solitude et la détresse psychologique de certaines personnes qui contactent les pompiers en vue d'un soutien, mais aussi de la désertification médicale, du manque de médecins et du vieillissement de la population.

**L.E :** Vous venez d'être doté une nouvelle échelle, quel est son coût ? Quel est l'intérêt de celle-ci ?

**L. M :** Cette échelle permet de gérer les sauvetages et incendies par le haut, elle se déploie à 32 mètres de hauteur. Elle coûte environ 400 000 €.

**L.E :** Comment devient-on pompier professionnel ?

**L.M :** On devient pompier professionnel par un concours de la fonction publique, de catégorie C pour être sapeur-pompier et de catégorie B pour être officier.

Il faut également savoir que dès 12 ans, en tant que Jeune Sapeur Pompier J.S.P, les jeunes adolescents peuvent prétendre à une carrière professionnelle ou volontaire.

**L.E :** Quel est votre statut ?

**L.M :** Notre statut est celui de fonctionnaire territorial.

**L.E :** Êtes-vous déjà intervenu sur des missions d'ordre nationale ou internationale type catastrophes naturelles ?

**L.M :** Oui souvent, comme les feux de forêts dans le midi, les inondations. Nous sommes également toujours mis à disposition lors des plans neige. Nous pouvons intervenir dans toute la France en cas de catastrophe naturelle ou tout autre événement de grande ampleur.

**L.E :** Comment devient-on pompier volontaire et à quel âge peut-on commencer ?

**L.M :** On peut commencer dès 16 ans, après avoir réussi certains tests dont deux primordiaux ; celui de l'équilibre et celui de la claustrophobie.

**L.E :** Quelle formation faut-il suivre ?

**L.M :** Une Formation Initiale d'Application (F.I.A) composée de plusieurs modules dont le secours à la personne, les incendies et les opérations diverses.

**L.E :** Les pompiers volontaires sont-ils rémunérés ?

**L.M :** Oui, à la vacation (environ 8 € de l'heure) payée en temps d'intervention et de garde postée.

**L.E :** Peuvent-ils intervenir sur les mêmes missions que les pompiers professionnels ?

**L. M :** Oui.



Le lieutenant Mathieu, chef de centre et Didier Charpenay adjoint délégué à la sécurité, à l'environnement et à la circulation.



Nouvelle dotation de la caserne du Péage-de-Roussillon : une échelle atteignant une hauteur de 32 mètres une fois déployée

*Didier Charpenay  
délégué à la sécurité,  
à l'environnement et à la circulation*

## Un peu d'histoire...

Depuis la nuit des temps, l'Homme a cherché à domestiquer son environnement. L'élément l'ayant le plus fasciné est probablement le feu. En l'appriivoisant, il a changé son mode de vie et s'est définitivement marginalisé du monde animal. Pourtant, l'homme a vite appris que ce miracle que la nature lui apportait pouvait aussi le dépasser et lui causer de graves préjudices. Très vite, l'homme a dû apprendre à se protéger et à lutter contre le feu.

Dès l'Antiquité, la lutte contre le feu s'organise. Hébreux et Grecs nomment des veilleurs de nuit qui effectuent des rondes pour protéger les populations d'éventuels incendies. À Rome, des édiles, à l'aide d'esclaves sont chargés du service incendie. Cette protection active s'étendra ensuite à toute la Gaule Romaine.

Néanmoins, au cours de l'histoire, de nombreuses villes ont subi les ravages du feu : Lutèce qui a connu de nombreux incendies (en 52 av. J.C, en 585, en 1037, en 1059 et en 1132) mais n'a jamais été détruite contrairement à Rouen en 1200, Toulouse en 1463 et Bourges en 1487 ont été totalement dévastées par les flammes. Face à ce fléau, très rapidement les souverains, puis les gouvernements successifs vont prendre des dispositions pour éradiquer ces catastrophes...

- En 803, Charlemagne instaure dans les villes un service de veilleurs de nuit qui donnent l'alerte en sonnant une cloche. Devant chaque maison des baquets d'eau sont disposés et le couvre-feu est imposé pour limiter les risques.
- En 1254, Louis IX crée à Paris le « Guet des Métiers », les ouvriers du bâtiment et les bateliers doivent se joindre au guet royal pour lutter contre le feu.
- Le 23 février 1716, le premier corps de lutte contre l'incendie est constitué. Ce corps compte 32 « Gardes-pompes ». Ils sont chargés d'assurer la manœuvre de seize engins, appelés « Pompes du Roy ».
- Le 10 mars 1722, le nombre de pompe est augmenté, et les gardes sont rassemblés en une compagnie permanente. Apparaît alors le premier uniforme de pompier : un vêtement bleu et un chapeau de feutre, très vite remplacé par un casque en cuivre.
- Le 5 avril 1884 : Les municipalités deviennent responsables des gardes-pompes.
- Le 13 Août 1925 : L'association de plusieurs communes pour entretenir un corps de sapeurs-pompiers est autorisée.
- Le 20 mai 1955 : L'organisation des sapeurs-pompiers dans le cadre départemental est officialisée, naissent alors les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

# Voeux du maire au personnel communal

une soirée sous le signe de la convivialité

Vendredi 23 janvier, une réception a eu lieu au Sémaphore à Roussillon. Robert Durant, maire de Roussillon et son équipe municipale ont présenté leurs voeux au personnel communal. M<sup>me</sup> Mas, maître de cérémonie et l'équipe municipale ont également mis à l'honneur les personnes médaillées et retraitées de la commune. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale.



## L'association du Foyer Camille-Grumbach expose ses créations

**M**ardi 27 janvier, les membres de l'association du foyer Camille-Grumbach ont exposé leurs créations. Cette association, dont la présidente est M<sup>me</sup> Nicole Kremer compte 170 adhérents qui se réunissent au foyer Camille-Grumbach du lundi au vendredi. Chaque jour, il accueille 40 personnes qui se retrouvent pour tisser un lien social et rompre la solitude. Certains jouent aux cartes, au Rummikub ou encore à la pétanque selon les saisons. Une salle est réservée aux travaux manuels où chacun s'adonne à une création personnelle aidée par leur animatrice Roselyne Agostino.

L'atelier a lieu tous les jeudis après-midi de 14h à 18h. (Voici un aperçu de leurs réalisations sur la photo à gauche).



*Jean-Claude Canario  
Adjoint délégué à l'action sociale  
et au logement*

## Rhodia club tennis de table

## Un trophée bien mérité

## pour le Rhodia club tennis de table

**L**e Rhodia club tennis de table a remporté le premier prix des Trophées du sport Responsable - catégorie Accessibilité. Lors de la cérémonie, le trophée leur a été remis par Zinedine Zidane, président du jury en présence de Thierry Braillard, secrétaire d'État en charge des sports. Cette distinction nationale récompense le club pour ses actions menées depuis de nombreuses années en faveur de l'accessibilité au sport pour tous, notamment à travers sa section sport adapté. Elle souligne d'une belle manière l'objectif du club : proposer une pratique sportive mais également une vie sociale et associative à tous. ■



## L'Olympique de Rhodia

## Un nouveau club de foot à Roussillon et Péage-de-Roussillon

## L'Olympique de Rhodia



**E**n présence de M. Duranton, maire de Roussillon, de M. Spitters, maire du Péage de Roussillon, et des représentants du Rhodia club, une convention a été signée en décembre pour la création d'un nouveau club. Il s'agit de L'Olympique de Rhodia qui regroupe le Rhodia club et les passionnés du ballon rond. Leur objectif commun est d'enclencher une dynamique sportive sur l'agglomération ainsi que l'élaboration d'une école de football formatrice. Le projet aboutira fin mars.

*Véronique Mas*

*Adjoint déléguée aux sports,  
à la jeunesse et à la communication*

**Match de Gala OL - OM**  
samedi 28 Mars au stade  
de la Terre Rouge de Roussillon.

Coup d'envoi à 15h30

Organisé par l'Olympique Rhodia

Stade ouvert au public à partir de 14h00

Différentes animations autour de l'évènement.

Pré-vente à partir du 15 Mars dans les lieux suivants :

- Bar La Marine (Roussillon)
- Siège de l'omnisport (Rhodia)
- Magasin Decathlon (Salaise-sur-Sanne)

# Le budget primitif 2015

voté par le conseil municipal en sa séance du 5 février 2015

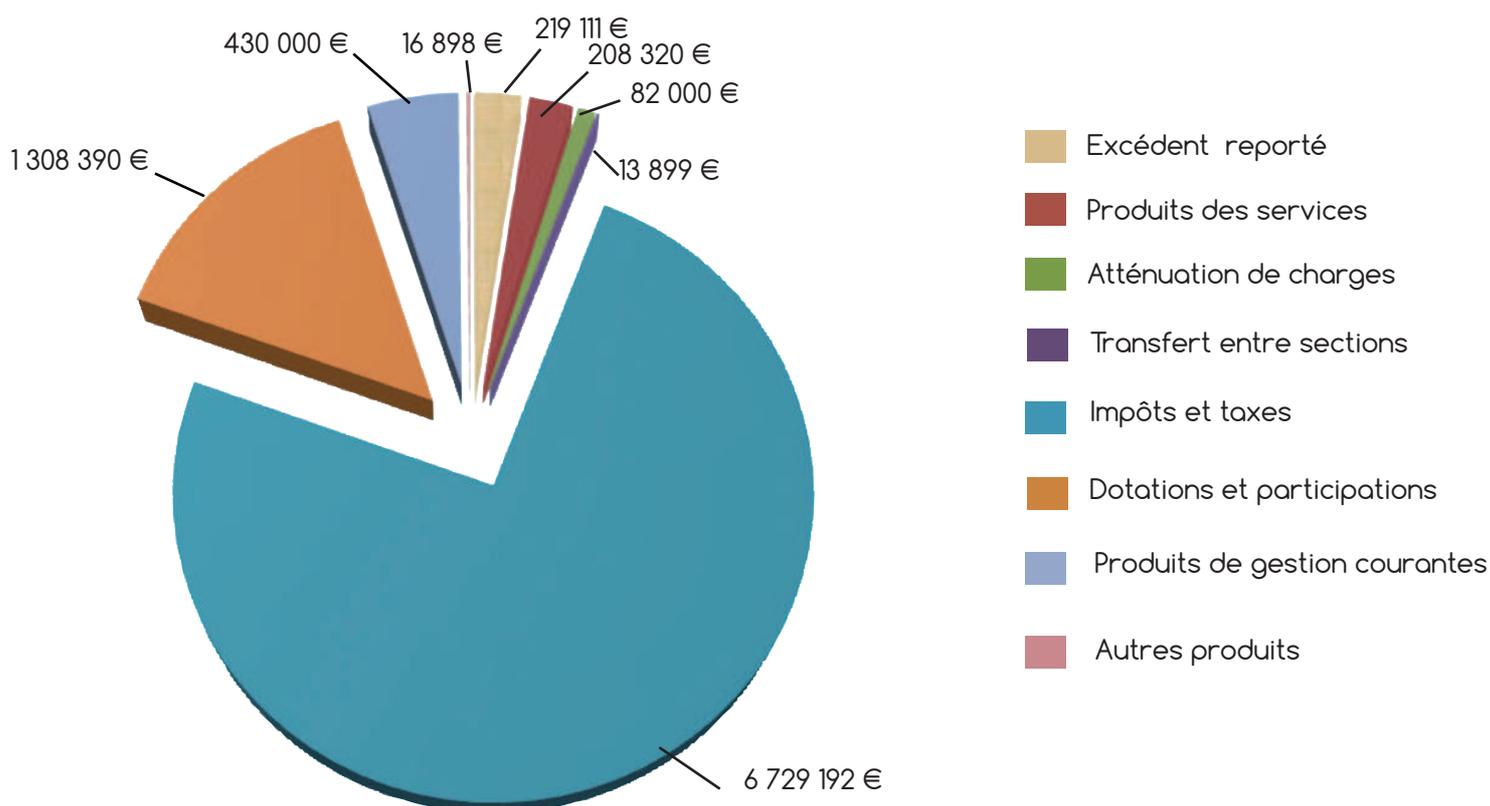
Ce budget a été établi en reprenant les orientations débattues au conseil municipal du 11 décembre :

- Baisse des taux d'imposition (détails p. 13)
- Recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'autofinancement (par rapport à la baisse des dotations de l'État) ;
- Prise en compte à hauteur de 200 000 € du fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC) dans l'hypothèse où la Communauté du Pays Roussillonnais ne le prendrait plus en charge.

- Dépenses d'investissement modérées,
- Désendettement afin de reconstituer une capacité d'investissement à moyen terme.
- Adaptation des effectifs du personnel communal aux besoins.
- Pas de recours à l'emprunt

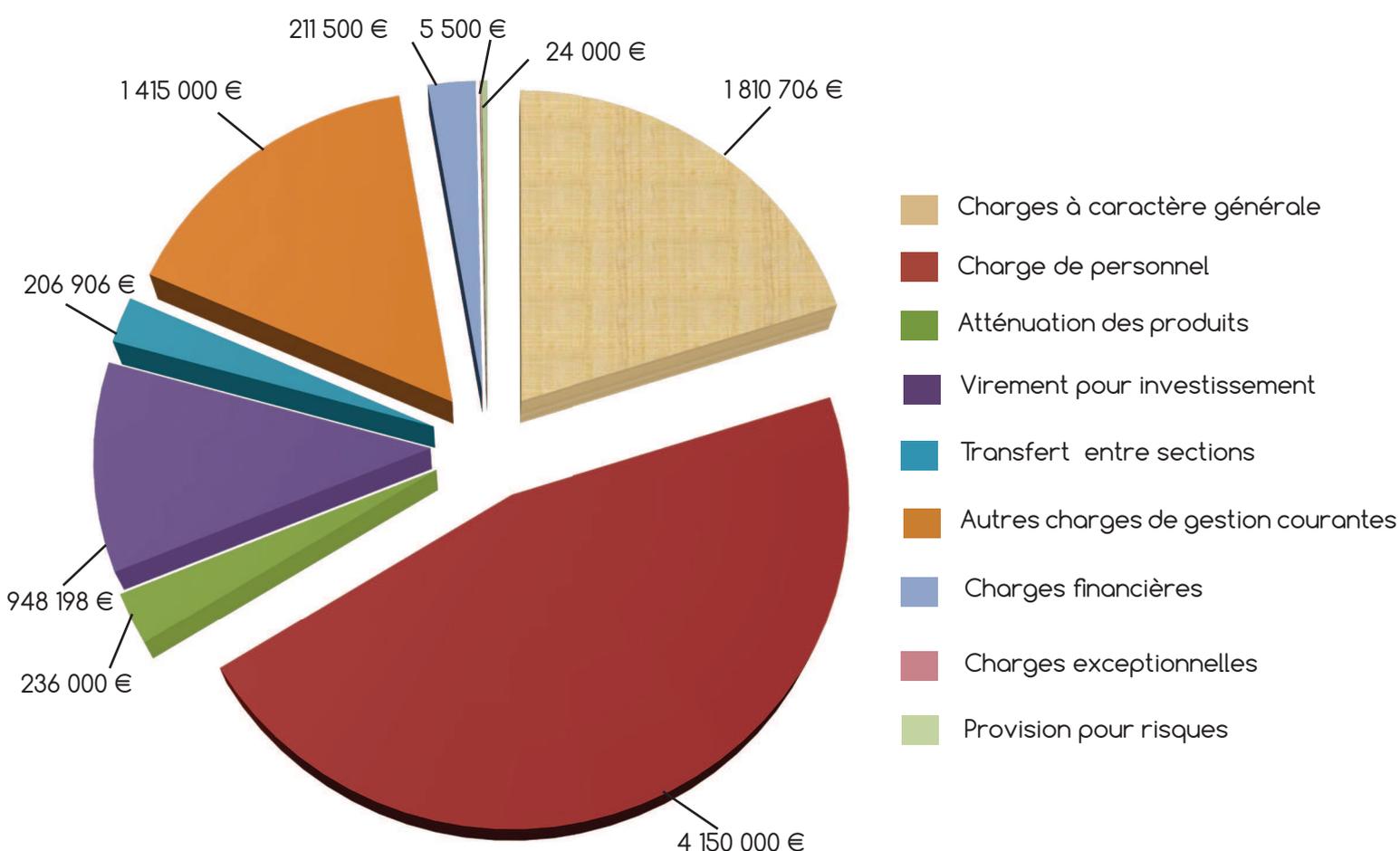
## Recettes de fonctionnement

Excédent reporté	219 111 €
Produits des services	208 320 €
Atténuation de charges	82 000 €
Transfert entre sections	13 899 €
Impôts et taxes	6 729 192 €
Dotations et participations	1 308 390 €
Produits de gestion courantes	430 000 €
Autres produits	16 898 €
<b>Total</b>	<b>9 007 810 €</b>



## Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère générale	1 810 706 €
Charges de personnel	4 150 000 €
Atténuation de produits	236 000 €
Virement à la section investissement (autofinancement)	948 198 €
Transfert entre sections	206 906 €
Autres charges de gestion courantes	1 415 000 €
Charges financières	211 500 €
Charges exceptionnelles	5 500 €
Provision pour risques	24 000 €
<b>Total</b>	<b>9 007 810 €</b>



Lors de la séance du conseil municipal, les 22 élus de la majorité ont voté pour, et l'opposition : 6 contre et 1 abstention.

## Baisse des taux d'imposition communaux

	TAUX 2014	TAUX 2015	
Taxe d'habitation	9.05 %	8.87%	- 2 %
Taxe foncière bâtie	23.17%	22.27%	- 2 %
Taxe foncière non bâtie	73.51%	70.57%	- 4 %

Les bases d'imposition sont revalorisées de 0.9% par la loi des finances 2015 (décision de l'État).



# Vos élus s'expriment

## Un jour sans fin...

Vous souvenez-vous de ce film dont l'acteur principal est Bill Murray et qui raconte l'histoire d'un homme qui chaque jour revit la même scène jusqu'au moment où il comprend que son environnement ne pourra changer que s'il change lui.

C'est ainsi que se comportent ceux qui nous gouvernent et leurs alliés aujourd'hui. Ils attendent que vienne la relance. Chaque jour, les mêmes scènes se répètent : un chômage en hausse, une économie qui stagne, des lobbies qui s'insurgent et nos leaders politiques qui attendent, passifs, attentifs à camper sur une posture dogmatique. L'idéologie ne passe plus, elle se heurte aux nouvelles exigences de la société.

C'est à vous de modifier vos comportement messieurs, pas à l'environnement de s'adapter à vos exigences !

La relance ne viendra pas si on ne va pas la chercher. Ce qui est vrai au plus haut sommet de l'Etat l'est aussi dans nos communes. C'est avec une politique offensive et réaliste que nous parviendrons à changer de décor. Face à cela, seules s'entendent des rumeurs infondées.

La critique est un art dans lequel l'opposition est passée maître mais qu'il convient de manier avec prudence de crainte de voir ses effets se retourner contre ses auteurs.

Allons messieurs, le monde bouge, il est temps de passer à autre chose !

Les élus de la majorité municipale :

*R. Duranton, M-H. Vincent, R. Pey, V. Mas, D. Charpenay, M.-T. Lambert, J.-C. Canario, B. Krekdjian, M. Rousvoal, M. Mas, M. Mouchiroud, J.-P. Cayot, G. Boussard, C. Chardon, M. Robert, M.-C. Hainaud, H. Breyse, P. Torsiello, G. Petinataud, J. Bonnet, E. Guillermo*

## Un budget de droite, en trompe l'oeil.

Un budget de droite, en trompe l'oeil.

La préparation et le vote du budget constituent un acte essentiel. La situation financière de Roussillon est solide. Cependant les arbitrages retenus, sont justifiés par la diminution des financements publics pourtant identiques aux autres municipalités. En réalité, ils traduisent les choix du maire :

- La solidarité avec nos concitoyens est essentielle. Cependant le budget du CCAS est diminué de 5 000 euros, notamment au détriment des plus âgés dont on modifie pour l'avenir, les conditions de participation au repas des anciens.

- Les dépenses d'entretien et d'amélioration du patrimoine communal sont indispensables. Pourtant elles sont réduites et 8 postes sont supprimés. Les missions sont confiées à des entreprises privées ou réduites au détriment de la qualité du service (ménage dans les écoles, ...).

- L'aide aux associations, dont celles concernant la jeunesse, est réduite de 75 000 euros mais le financement de l'école privée augmente bien au delà de ce qui est obligatoire.

Le transfert compromis de la clinique est préoccupant. Pour préserver un équipement nécessaire à tous et ses emplois, la recherche volontariste de coopérations et la mutualisation des moyens à l'échelle du territoire sont une priorité contrairement à l'individualisme choisi par le maire. Il en est de même pour la culture.

C'est aussi dans cet esprit de coopération intercommunale, comme nous le proposons lors des élections municipales, que doit s'engager la réorganisation urbaine de notre ville, notamment dans le quartier des cités et du bas Roussillon pour lequel nos propositions sont concrètes.

Les élus de l'opposition municipale :

*P. Bédiat, M. Cabrera, R. Dumas, M. Richoux, B. Pernot, L. Piot, J. Vignoud.*

## Voirie

## Plus propre ma Ville !

Le 19 janvier dernier, une balayeuse a été livrée à la ville.

Cette acquisition avait été décidée après en avoir testé l'efficacité à l'aide d'un matériel de location depuis le 23 septembre dernier.

Le faible encombrement et la maniabilité de cette machine permettent de nettoyer tant les trottoirs et les petites allées que les rues. Elle permet également le déneigement de la voirie.

Aux commandes de cette nouvelle balayeuse, les membres du service voirie : Alain Pouzache, Mourad Boussadaka, Éric Quesada, Ludovic Ribeyre et Didier Rostaing qui oeuvrent sous la direction de Daniel Mathais, initiateur du projet. Toute l'équipe est au service de la ville pour la rendre toujours plus propre et agréable à vivre.

*Marc Rousvoal,  
adjoint délégué à la maintenace  
et aux travaux*



De gauche à droite : Daniel Mathais, responsable du service voirie, Éric Quesada, Mourad Boussadaka et Alain Pouzache.

Infos  
en bref...

Le maire, Robert Duranton, entouré des 18 agents recenseurs.

## Recensement 2015

Nos agents  
ont sillonné la Ville !

Du 15 janvier au 21 février 2015, vous avez du recevoir la visite de l'un de nos 18 agents recenseurs, vêtu cette année d'un gilet bleu afin d'être facilement reconnaissable. Les informations que vous leur avez transmises seront ensuite délivrées à l'INSEE (Institut Nationale des Statistiques et des Études Économiques) en toute confidentialité. Nous remercions les roussillonnais d'avoir accueilli nos agents et d'avoir accompli ce geste civique.

Plus d'informations sur le site :  
<http://www.le-recensement-et-moi.fr/>

## Plan local d'urbanisme

# Ensemble, dessinons la ville de demain

L'année 2015 marquera pour la Ville de Roussillon un changement important en matière d'Urbanisme. En effet notre Commune dotée actuellement d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) a engagé un travail de révision approfondi, pour finaliser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le rendre applicable dès janvier 2016.

**L**e PLU est un document stratégique et réglementaire qui définit les grandes orientations d'aménagement de la ville pour les dix à quinze années à venir.

Il exprime le développement souhaité par la Commune au travers du document « PADD » (Projet d'Aménagement et de Développement Durable.)

Il oriente le développement urbain, de manière réfléchie et cohérente, pour dessiner la ville de demain et lui donner son identité future.

Pour garantir la mise en œuvre du projet urbain et ses orientations, le plan de zonage et le règlement déterminent les possibilités d'occupation et d'utilisation des sols, les règles de constructions et la destination autorisée des constructions.

Cinq grandes zones sont ainsi définies :

- **Zone urbaine U mixte** : secteur mixte à dominante résidentielle déjà urbanisé et dont les équipements publics existants sont suffisants pour desservir les constructions à implanter.

- **Zone urbaine U spécialisée** : secteur à dominante d'activités, déjà urbanisé et dont les équipements existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

- **Zone à urbaniser AU** : secteur urbanisable après équipement dans le cadre d'une opération d'ensemble.

- **Zone Agricole A** : secteur à vocation agricole.

- **Zone naturelle et forestière N** : secteur à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, ou de leur intérêt esthétique et écologique.

Ces zones comprennent des secteurs et des sous secteurs chacun dotés d'un règlement spécifique déterminant les conditions d'utilisation du sol nécessaires à l'instruction des demandes (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et permis de démolir).

Actuellement un important travail est également en cours pour établir une carte des aléas sur l'ensemble de la Commune et déterminer ainsi les secteurs à risques qui devront être pris en compte dans l'élaboration finale du PLU, limitant et réglementant le développement urbain de ces secteurs.





## Pour aller plus loin...

Contenu du dossier de PLU  
( Article L 123- 1 du Code de l'Urbanisme ) :

- Un Rapport de Présentation comprenant un diagnostic complet du territoire communal et une étude de l'environnement (diagnostic, évaluation des impacts des orientations du PLU, description de la manière dont le PLU prend en compte la préservation et la mise en valeur de l'environnement).
- Un Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et ses orientations dont la fonction est de présenter le projet de la commune pour les années à venir.
- Des Orientations d'Aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter ou aménager. Les utilisations du sol doivent être compatibles avec ces orientations.
- Un Règlement dont les dispositions doivent être appliquées.
- Un Plan de zonage auquel le Règlement est annexé.

*Michel Mas*  
Conseiller municipal délégué à l'urbanisme



**Réunion Publique le 31 mars 2015,  
venez nombreux,  
votre avis nous intéresse...**

Une concertation avec les habitants de Roussillon est également programmée, et à cet effet une Réunion Publique aura lieu le mardi 31 Mars prochain à 18h30. Elle se tiendra au Sémaphore de Roussillon, et sera l'occasion de présenter aux Roussillonnaises et Roussillonnais le projet de PLU, d'échanger sur son contenu et de mettre au point définitivement le projet avant que le Conseil Municipal ne le valide (Avril 2015)

Suivront ensuite les procédures administratives :  
- Avis des Personnes Publiques Associées « P.P.A » (Région, Département, Communes environnantes, CCPR, SCOT, Chambre d'Agriculture etc...)  
- Enquête Publique par le Commissaire Enquêteur  
- Conclusions du Commissaire Enquêteur

Ces conclusions seront prises en compte avant l'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal (Automne – Hiver 2015) pour application début 2016.

## Les Baladins de l'Édit



## Les baladins de l'Édit,

une nouvelle troupe théâtrale sur le secteur

« Les baladins de l'Édit » est une troupe de théâtre qui a vu le jour en ce début d'année 2015. Elle est composée de onze acteurs bénévoles de tout âge et de tous horizons. Ces derniers préparent un spectacle prévu pour septembre 2015.

Huit répétitions se sont déjà déroulées dans une ambiance conviviale et chaleureuse, tous ayant plaisir à jouer sur un joli texte écrit par un enfant roussillonnais.

La troupe a également plusieurs projets en cours d'écriture, l'un d'entre eux portant sur la signature de l'Édit de Roussillon.

N'hésitez pas à rejoindre la troupe !

*Contact :*

« Les baladins de l'Édit »

06.50.37.53.29.

## Roussillon Animations

## Roussillon Animations

une nouvelle association pour valoriser la culture

Roussillon Animations est une association loi 1901, qui a été créée fin novembre 2014. Elle est composée de neuf membres dont la présidente M<sup>me</sup> Marie Buatois. Cette association regroupe trois axes : culture, théâtre et peinture, musique et majorettes. Le but de cette association est de développer l'animation culturelle sur la commune en organisant des spectacles, événements et manifestations festives permettant à chacun d'accéder à la culture à des prix attractifs.

Le but de celle-ci est de permettre à chacun d'accéder à la culture à des prix attractifs. Elle propose des spectacles de qualité tous publics.



« Mon frère blanc », spectacle proposé par Roussillon animation au Sémaphore le 6 et 7 décembre dernier.



## Club des Poètes

Printemps des poètes

**Samedi 14 mars de 10h à 18h30**

Expositions, lecture, spectacle

Salle Claudine de Turenne Château de Roussillon

Animations autour de la poésie

avec la présence du groupe les «Chantourneurs»

Pierre Soyer, chante et lit des textes accompagné de son épouse Michelle et deux musiciens Pascal Cellard et Alain Chaillet.

## Tous en chansons

Concerts du groupe vocal

**Vendredi 20 mars à 20h30**

**et dimanche 22 mars à 15h30**

Sémaphore à Roussillon.

Entrée : 10 € en vente à l'entrée.

Ouverture des portes 45 min avant le début des concerts.

*Renseignements :*

*M. Jean-Pierre Blanchard*

*Tél. : 06 10 25 83 23.*



## Vogue des Cités

**Du vendredi 17 avril au lundi 20 avril**

Place de la République à Roussillon.

## Randonnée de l'Édit

Club cyclo roussillonnais

**Samedi 25 avril**

Traditionnelle randonnée de l'Édit

Divers parcours proposés

Départ libre du Sémaphore,

10 rue Anatole-France à Roussillon

Sur inscription : licenciés 6€/non licenciés 8€/

Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés.

*Renseignements :*

*06 13 87 11 89 ou 06 18 41 04 68*

*<http://ccr.eklablog.com>*





## Restauration et valorisation du château de Roussillon

### ◀ Escalier à vis de la galerie ouest

L'escalier à vis de la galerie ouest, celui-ci n'étant jadis plus stable, le remplacement ou la reprise des marches ont permis un renforcement des marches abîmées.

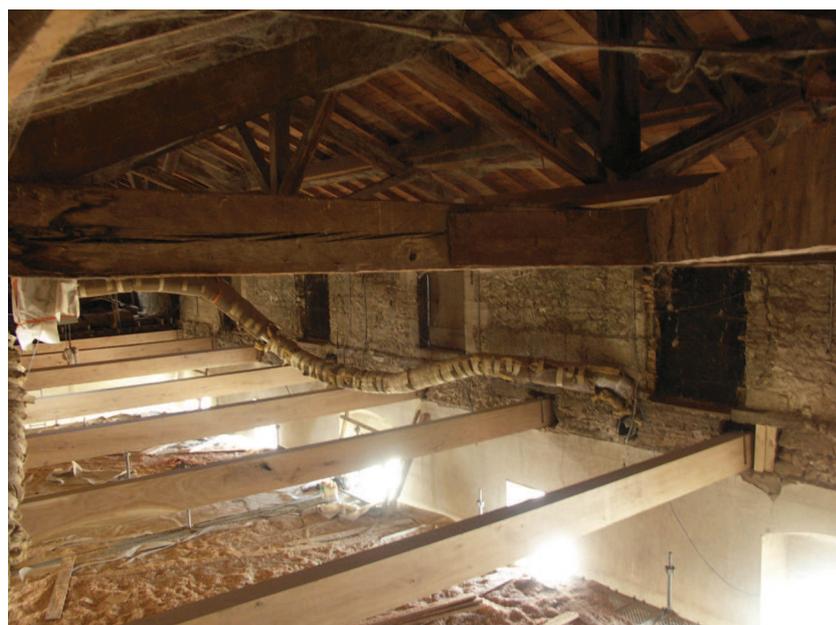
Celui-ci est quasiment restauré.

Un drain a été réalisé autour de l'escalier sous forme de calade de galets avec jointement.

La maçonnerie a également été renforcée dans son ensemble.

### Salle Sebastiano Serlio ▶

Le plafond était composé de pièces défectueuses. Celui-ci doit être totalement remplacé. À ce jour, neuf nouvelles poutres ont été mises en place. Le plafond à fougère sera refait à neuf et réalisé à l'identique. Ainsi, les travaux auront une durée plus importante que prévu initialement. Cette salle ne pourra être disponible pour les élections cantonales du 22 et 29 mars 2015. Ce sera la salle Claudine de Turenne qui accueillera les bureaux de vote 1 et 2.



### ◀ Restauration des pierres encadrant la porte

Toc toc toc... la restauration de la porte est enfin terminée.



*Marie-Hélène Vincent,  
adjointe à la culture,  
au patrimoine  
et à l'animation de la ville*

## Vos élus

Vos élus oeuvrent au quotidien pour que vous vous sentiez bien dans votre ville, n'hésitez pas à faire appel à eux...

Vos adjoints :

**Marie-Hélène VINCENT,**  
1<sup>ère</sup> adjointe au maire  
déléguée à la culture  
au patrimoine et à l'animation  
de la Ville

**René PEY**  
2<sup>ème</sup> adjoint au maire  
délégué aux finances  
et à l'administration

**Véronique MAS**  
3<sup>ème</sup> adjointe au maire  
déléguée à la communication,  
au sport et à la jeunesse

**Didier CHARPENAY**  
4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
délégué à la sécurité,  
à l'environnement  
et à la circulation

**Marie-Thérès LAMBERT**  
5<sup>ème</sup> adjointe au maire déléguée  
au cadre de vie, à l'innovation  
et à la vie scolaire et à l'enfance

**Jean-Claude CANARIO**  
6<sup>ème</sup> adjoint au maire délégué  
à l'action sociale - CCAS  
et au logement

**Béatrice KREKDJIAN**  
7<sup>ème</sup> adjointe maire déléguée  
à la santé, aux personnes âgées  
et au handicap

**Marc ROUSVOAL**  
8<sup>ème</sup> adjoint au maire délégué  
à la maintenance,  
aux travaux et aux risques majeurs

Vos conseillers délégués :

**M. Gérard BOUSSARD**  
Conseiller municipal délégué  
chargé de l'emploi, de la politique  
contre le chômage en relation avec  
les entreprises

**M. Jean-Paul CAYOT**  
Conseiller municipal délégué  
aux relations avec la Communauté  
de communes du Pays roussillon-  
nais, au SCOT et aux liaisons  
intercommunalités

**M. Marcel MOUCHIROUD**  
Conseiller municipal délégué  
aux relations avec les anciens  
combattants

**M. Michel MAS**  
Conseiller municipal délégué  
à l'urbanisme

**Erratum sur l'Edit'orial n°2 :** Marcel Mouchiroud est conseiller municipal délégué.

## Vos nouveaux commerces...

### La Grande rue

accueille la boucherie Imbert



Amélie et Cédric Imbert vous accueillent depuis le 13 janvier dernier dans leur nouvelle boucherie. Ils vous proposent des pièces de boucherie, de charcuterie avec pour spécialité de la viande de boeuf charolais d'excellente qualité. Le couple vous propose également un service de traiteur avec de délicieux petits plats faits maison !



N'hésitez donc pas à leur rendre visite, vous serez accueilli très chaleureusement avec le sourire et régalez-vous à coup sûr vos papilles !

*Boucherie-Charcuterie Imbert*  
31, Grande Rue  
Tél. : 04.74.86.22.39  
06.85.68.00.47



## Un nouveau commerce de proximité

Proxi à votre service

Un commerce a ouvert ses portes le 20 décembre 2014, Place de la République à Roussillon. Il s'agit de Proxi dont le propriétaire est M. Bertrand Terrier. Celui-ci possède déjà le même type de commerce dans la Grande Rue dans le Bourg de Roussillon. Cette épicerie vous accueille du lundi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h30 à 19h30 et le dimanche de 7h à 12h30. Des solutions vous sont proposées pour faciliter vos courses au quotidien. M. Terrier apporte un soin parti-

culier à votre confort : il vous propose un service de dépôt de pain, de produits régionaux, de gaz et de livraisons à domicile (à partir de 15 d'achat €)

*Pour prendre contact avec Proxi :  
Place de la République  
Tél. : 04 74 86 21 83.*

## Le tabac presse Rigoudy déménage



Le tabac presse tenu par Monsieur et Madame Rigoudy vient d'emménager à l'entrée de la Grande Rue, en lieu et place de l'agence du Crédit Agricole. Nos buralistes vous accueillent avec plaisir dans un espace agréable, épuré et moderne. Il y sera prochainement installé, un service de retrait d'espèce «point vert» à destination des clients du Crédit Agricole.

*Tabac Presse Rigoudy  
1, Grande Rue  
Tél. : 04 74 86 48 99*

*Gérard Boussard  
Conseiller municipal délégué  
chargé de l'emploi,  
politique contre le chômage en relation  
avec les entreprises*

# Infos en bref...

## Élections départementales

Les 22 et 29 mars prochain auront lieu les élections départementales 2015.



## Scolaire

Les inscriptions scolaires pour les enfants de 3 ans peuvent être faites en mairie, auprès du service scolaire. Pour cela se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les enfants de moins de 3 ans seront inscrits sur une liste d'attente. La confirmation de l'inscription se fera courant juin en fonction des places disponibles.



## La recette de l'Édit'orial Les Bugnes

Temps de préparation : 60 minutes

Temps de cuisson : 3 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes) : - 250 g de farine

- 1 gros oeuf
- 1,5 cuillères à soupe de sucre.
- 1/2 sachet de levure
- 1/2 sachet de sucre vanillé
- 1,5 cuillère à soupe de rhum
- 8 cl de lait
- 1 pincée de sel
- 75 g de beurre fondu
- le zeste d'un citron

Mélanger dans le robot ménager la farine, la pincée de sel, la levure, le sucre et le sucre vanillé.

Ajouter l'oeuf, le beurre fondu... et pour finir, le zeste de citron, le rhum et le 1/2 verre de lait.

Travailler la pâte jusqu'à l'obtention d'une boule. La pâte doit être élastique : si elle est trop molle rajouter un peu de farine ; si elle est trop dure rajouter un peu de lait.

Laisser reposer la pâte 1/2 heure.

Abaissier la pâte sur une épaisseur de 5 mm. Détailler en bandes de 10 cm sur 4 cm et pratiquer une incision sur 5 cm au centre.

Plonger les bugnes dans la friture, les retourner 1 fois et les égoutter sur du papier absorbant.

Saupoudrer de sucre glace et servir chaud.

À l'initiative du Club des Poètes et sous l'égide  
de la commission culturelle de la Ville de Roussillon

# PRINTEMPS DES POÈTES

SaMEDi 14 MaRS



Pierre Soyer, de l'association  
« Les Chantourneurs »

De 10h00 à 18h30  
au Château de Roussillon :

- Exposition de poèmes  
d'écoliers de l'agglomération

- À 17h, divertissement  
poétique :

« Poètes, à vos chants »,  
Michelle et Pierre Soyer,  
Pascal Cellard, et Alain Chaillet  
de l'Association « Les Chantourneurs »

Entrée libre